

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 63 (1973)

Artikel: La fête du Premier mars

Autor: Courvoisier, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.11.2025

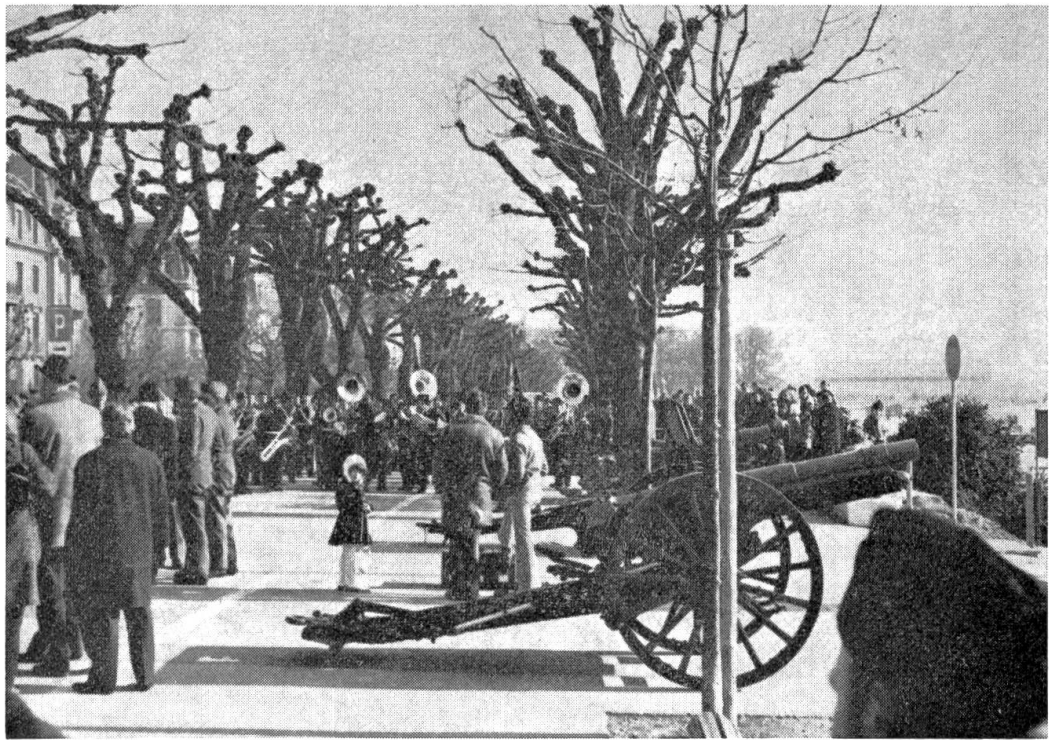
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jean Courvoisier

La fête du Premier mars

Avant de décrire cette fête typiquement neuchâteloise – devenue avec les années un simple jour férié, enrichi de manifestations publiques – il est bon de retracer en peu de mots sa raison d'être. Depuis la fin du moyen âge le pays de Neuchâtel, possession des comtes du même nom, puis de leurs héritiers badois et français, avait réussi à accroître ses libertés et à devenir un petit Etat autonome, allié à certains cantons suisses. Une décision judiciaire prise par des magistrats autochtones, siégeant en tribunal souverain des Trois Etats, en 1707, adjugea Neuchâtel au roi de Prusse, afin d'écarter les princes français trop inféodés à l'envahissant Louis XIV. Dans la principauté devenue le 21^e canton suisse, le 12 septembre 1814, diverses circonstances favorisèrent le développement d'un parti démocratique. Après un premier échec en 1831, les républicains, enhardis par le succès de la révolution du 24 février à Paris, et couverts par les révolutions de Berlin, de Vienne et d'ailleurs paralysant les souverains d'Europe, s'emparèrent du château de Neuchâtel et mirent en place un gouvernement provisoire, le 1^{er} mars 1848. Le surlendemain à 10 heures du matin, les commissaires fédéraux, accueillis par des salves d'artillerie, annoncèrent à ce gouvernement provisoire qu'il était reconnu par le Directoire helvétique. Le 30 avril, le vote de la constitution par les seuls Neuchâtelois d'origine, réunis en assemblées électorales, consacrait, grâce à une majorité de 57%, la création de la République et Canton de Neuchâtel. Un soulèvement royaliste, le 3 septembre 1856, réprimé dès le lendemain, aboutit au règlement diplomatique de «l'affaire».

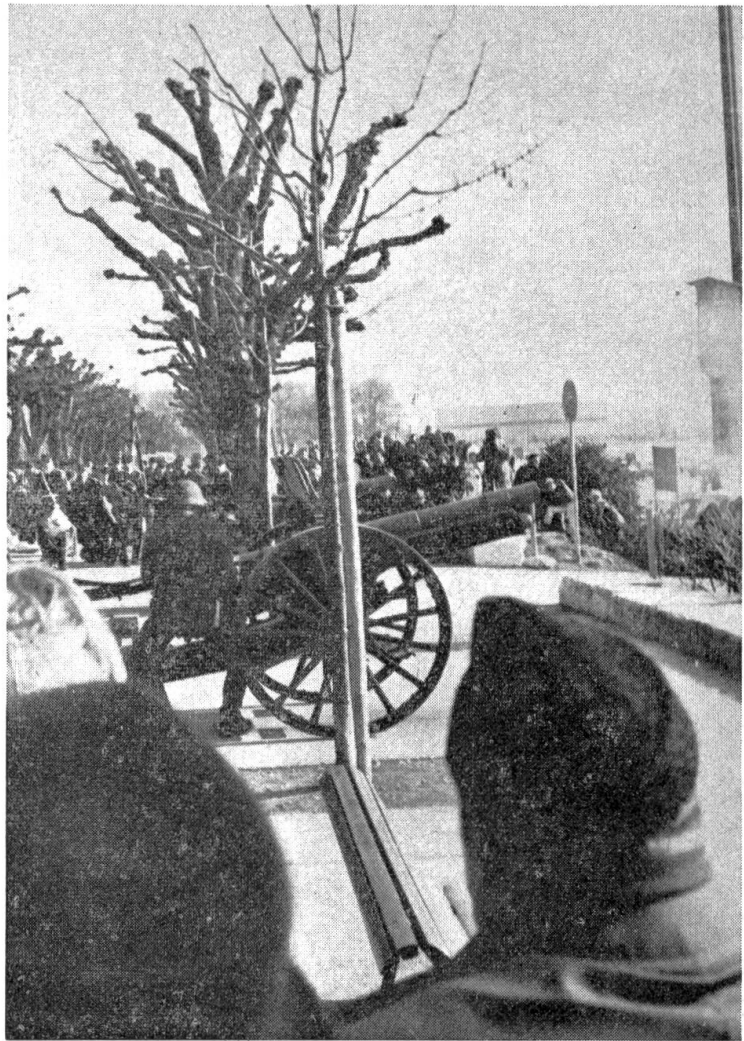
Assurément pour raffermir et développer les sentiments patriotiques de la population, le Conseil d'Etat fit accepter par le Grand Conseil, le 16 mars 1849, un décret fixant au 30 avril (anniversaire de l'acceptation de la constitution républicaine) un jour de fête nationale, marqué par la fermeture des tribunaux et des écoles. «Une grande majorité», dit le procès-verbal, l'emporta sur les députés hostiles à la fête, ou désireux de la fixer au 12 septembre (anniversaire de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération) ou au 1^{er} mars (anniversaire de la révolution). Dix ans plus tard, le 9 février 1859, le Grand Conseil rapportant sa décision décréta que «le Premier mars est déclaré jour férié et jour de fête nationale; en conséquence les Tribunaux et les écoles seront fermés le dit jour». Ce décret fut le point de départ d'un effort pour organiser la fête et lui donner de l'attrait. Quelques exemples montreront comment différentes communes ont célébré ces anniversaires successifs avec plus ou moins d'ampleur.



La fanfare joue en attendant les tirs.

Les procès-verbaux du Conseil municipal montrent qu'à La Chaux-de-Fonds, en 1853, on pavoisait l'hôtel de ville et la tour du temple (le Grand Temple, seul existant alors); une subvention était allouée à la commission qui organisait la fête. L'année suivante, le garde municipal décora de transparents les fenêtres du cercle national, et l'on pavoisa les deux édifices publics, comme de coutume. A Bevaix, en 1857, les autorités accordèrent 5 francs aux garçons du village, pour acheter de la poudre qui serait brûlée à la fête du 1^{er} mars – point encore officialisée. Cette décision est comme un écho guerrier de l'échec du soulèvement royaliste, le 4 septembre 1856, et de la mobilisation face à la Prusse menaçante. Avec les années, l'anniversaire de la révolution de 1848 – qui n'avait pas fait couler de sang, et provoqué au plus quelques coups de fusil à Malvilliers – se fait plus bruyant. Ainsi, «le Neuchâtelois», journal conservateur il est vrai, écrit le 3 mars 1859 que la fête a été célébrée l'avant-veille au chef-lieu, conformément au programme, sans perturbation. Malgré le choix malheureux de l'anniversaire, les esprits sont assez pacifiés pour éviter des provocations entre adversaires. Les «tiraillements incessants, dans les rues même de la ville, depuis un minuit à l'autre minuit et au delà» sont-ils compatibles avec l'ordre public? On s'étonne aussi de la sonnerie des cloches pour un cortège organisé par un comité privé. C'est dire que les blessures d'amour-propre de 1848, l'issue sanglante du soulèvement royaliste et le traité de Paris, du 16 juin 1857, pèsent encore sur le climat politique.

Cependant, les années passent. Le 6 février 1877, le Conseil d'Etat arrête que, désormais, le Département militaire enverra, dans les six districts, des gargousses de poudre appropriées au calibre des canons, et fera tirer à Neuchâtel, matin et soir du 1^{er} mars, une salve de 21 coups de canon. Cette année-là, selon le «National suisse», organe du parti radical au



Un canon
vient de tirer.
Photos J. C.

pouvoir, une retraite aux flambeaux anime les rues de LaChaux-de-Fonds, le soir du 28 février. A 8 heures du matin, le lendemain, tonnent des salves d'artillerie. Un rappel, à midi et demi, annonce le rassemblement d'un cortège qui s'ébranle une heure plus tard de la Place Neuve pour le Grand Temple; l'ordonnance est donnée en détail: musiques, sociétés patriotiques, de chant ou de tir, défilant au bruit des salves d'artillerie. Au temple, chants, «toasts», discours et morceaux de musique alternent. A 17 heures se forme le cortège du retour; il se disperse sur la place de l'Hôtel de ville, permettant aux citoyens d'aller banqueter dans les cercles, ou de passer de l'un à l'autre. La population est invitée à pavoiser. Au Locle, les dispositions sont analogues, mais, le 28 février, la retraite se fait au son des tambours; les salves tonnent pendant le cortège et après chaque «toast officiel»; l'assemblée générale des citoyens se tient dans la grande salle du cercle de l'Union républicaine (à l'hôtel des postes), et l'hymne national (on ne précise malheureusement pas lequel) clôture la réunion à 17 heures 30. Plus modeste, la fête des Brenets commence à 15 heures 30 par un cortège, suivi de «toasts», musique et chants à l'hôtel de la Couronne, et d'un banquet coûtant 2 francs, à l'hôtel du Lion d'Or. Des salves sont tirées l'après-midi. Un compte-rendu détaillé des discours, le surlendemain, clôture en quelque sorte la fête précédée, dans la presse, d'éditoriaux en forme de proclamations.

Pour Neuchâtel, «L'Union libérale» annonce que la fête du 1^{er} mars 1877 a été célébrée de manière extrêmement paisible par les salves habituelles, et des drapeaux hissés sur les édifices publics, les cercles et quelques maisons particulières. Deux cents couverts ont été dressés au cercle libéral, et de nombreux discours prononcés. Tant dans le haut que dans le bas du canton, la fête est l'occasion pour les partis politiques, majoritaire et minoritaire, d'exprimer leurs programmes et leurs espoirs. On sait par ailleurs que des familles, restées royalistes de cœur, quittent ostensiblement le territoire cantonal le jour du 1^{er} mars; certaines l'ont fait jusqu'au XXe siècle. Les vétérans de 1848 et 1856 occupaient, à La Chaux-de-Fonds notamment, des places d'honneur aux manifestations officielles; il en restait cinquante en 1898 et sept en 1912. Le canon fut abandonné après un accident; cortèges et discours s'effilochèrent avec le temps. Voilà pour le passé plus lointain.

Avant la seconde guerre mondiale, à Neuchâtel, deux vieilles pièces de canon, amenées de l'arsenal cantonal de Colombier par des chevaux, donnaient un panache incontestable à la cérémonie des tirs. L'emploi de gargousses permettait la formation de disques de fumée, pareils à ceux des cigares, que les badauds admiraient, avant de les voir se dissiper au-dessus des bateaux du port. Les gamins, dès l'aube ou la veille, faisaient sauter des pétards aux quatre coins de la ville; ces petits tubes de carton rose, bourrés d'explosifs et munis d'une mèche, pouvaient éclater sous le nez des maladroits, en les assourdisant pour un temps, sans les décourager; parfois, ils étaient insidieusement allumés à retardement pour faire sursauter les passants distraits. Pendant de longues années, les interdictions officielles ne purent pas empêcher cette pratique bruyante, qui semble maintenant s'être éteinte. Depuis 1932, en tout cas, une cérémonie patriotique, organisée aussi avec le concours des Eglises, où orateurs et musiques se succédaient, le soir du 28 février, fut retransmise par la radio, à l'intention des «Neuchâtelois du dehors».

Actuellement, les festivités se sont réduites et concentrées. Isolément ou parfois en commun, les partis politiques organisent le traditionnel banquet le soir du 28 ou du 29 février, si l'année est bissextile; des orateurs, en général membres des autorités cantonales et communales, exposent les problèmes de l'heure ou rappellent tel point de l'histoire régionale. La presse en rend compte les jours suivants. Il semble que l'habitude de sonner la retraite se soit perdue. En revanche, le matin du 1^{er} mars, la Musique militaire de Neuchâtel va jouer la diane en divers carrefours de la ville, afin de rappeler la journée historique aux citoyens faisant la grasse matinée à l'occasion de ce jour de congé. D'autres citoyens sont partis la veille aux sports d'hiver, ou ménagent un «pont» avec le week-end le plus proche. Sur la place du Port, les attractions foraines et les carrousels, installés pour une quinzaine de jours, connaissent une réjouissante animation. Vers 10 heures 30 toutefois, la foule se porte au midi du Musée d'art et d'histoire. L'attraction majeure de la matinée reste en effet le tir d'une salve de vingt et un coups de canon – et pas vingt-deux en raison du nombre des cantons suisses, comme on le

croit communément. Les pièces sont prosaïquement amenées par des voitures militaires, et les spectateurs les trouvent déjà en place. La fanfare officielle de la ville fait prendre patience au public en jouant un choix de son répertoire. A l'heure fixée, des volontaires des troupes de forteresse, commandés par un officier, saluent le drapeau et les magistrats présents, puis actionnent des canons assez modernes, pour que douilles et culasses évitent l'emploi devenu délicat des gargousses et des refouloirs. Des barrières métalliques, substituées aux cordes ou au service d'ordre, maintiennent à distance respectueuse les spectateurs qui ne se laissent décourager ni par la bise aigre, ni par la neige fondante, fréquentes à cette saison. Rires ou cris des enfants se bouchant les oreilles, et commentaires animés font passer le temps entre deux coups de canon. Saluts d'usage et musique clôturent la cérémonie. Alors que les officiels, les artilleurs et les musiciens sont reçus dans un cercle par les organisateurs, la foule se disperse joyeusement. Il n'y a pas de proclamation officielle, mais entre midi et une heure, le président du Conseil d'Etat adresse par radio un message à ses compatriotes. Le jour de congé s'écoule ensuite au gré de chacun.

Cette année, le 125^e anniversaire de la République a été célébré de manière plus marquante qu'à l'ordinaire. Le dernier numéro de la «Feuille officielle» cantonale de 1972, renonçant à sa présentation austère, a publié un «Message du Conseil d'Etat au peuple neuchâtelois», encadré de filets rouge-blanc-vert, les couleurs de la république. Texte et couleurs ont été repris pour les affiches placardées à la veille du 1^{er} mars 1973. Interrompant sa séance le 28 février, à 10 heures, le Grand Conseil a écouté les messages des présidents des groupes politiques et celui du président du Conseil d'Etat, puis il s'est rendu au Locle et à La Chaux-de-Fonds où diverses manifestations ont marqué l'anniversaire. Certains députés étaient venus à pied, de bon matin, de La Chaux-de-Fonds à Neuchâtel, par le col enneigé de la Vue-des-Alpes (1283 m), pour rappeler la descente des républicains, en 1848¹. La presse et la radio ont abondamment préparé et commenté les événements; deux expositions d'objets et de documents du milieu du XIX^e siècle ont été organisées par des partis politiques.

¹ Rappelons qu'une course militaire du 1^{er} mars, très fréquentée, se déroule chaque année depuis 1949; on l'a simplement reportée à une meilleure saison.